



# Appel à candidatures

VILLE DE SAINT-RAPHAËL

## Appel à candidatures- Cahier des charges

VILLE DE SAINT-RAPHAËL – Attribution d'un atelier d'artistes au Quartier des Arts de Saint-Raphaël

La Ville de Saint-Raphaël met à disposition d'artistes plasticiens un nouvel atelier de travail. Ce lieu propose une véritable possibilité de s'installer et de **participer à une dynamique artistique majeure dans la ville.**

Le Quartier des arts est un lieu de rassemblement de divers ateliers d'artistes. Il est le carrefour de plusieurs pratiques et techniques artistiques. Situé au cœur du centre ancien de Saint-Raphaël et en face du Centre Culturel, il constitue le point pivot autour duquel s'est constituée une dynamique créative et conviviale.

Dans l'intérêt de développer cette dynamique la ville attribuera un nouveau local aux artistes dont le dossier sera retenu dans le cadre de cet appel à candidatures. L'atelier se situe dans le quartier des arts, au 56, place République, il a une superficie de 32 m<sup>2</sup> répartis en deux pièces. Le loyer est à 36 euros le m<sup>2</sup> à l'année, soit 1115 euros par an (96€/mois). Une description plus complète du lieu est annexée à cet appel à candidatures.

Les nombreux lieux d'expositions raphaëlois témoignent d'une véritable volonté de soutenir les artistes et de sensibiliser le grand public aux langages artistiques.

Telles des passerelles permettant la circulation entre les divers domaines du champ artistique, les lieux de diffusion et de rencontre sont autant d'outils mis au service d'une politique de développement culturel bâtie autour de trois objectifs qui se résument en trois axes.

Le premier est le soutien des pratiques des artistes du territoire et de la Région en leur apportant une aide logistique en termes de lieu, de communication et de scénographie. La Ville les accompagne dans leurs pratiques en créant ou en appuyant des manifestations culturelles destinées au grand public, et en mettant à leur disposition ses diverses salles et ateliers d'expositions.

Le deuxième axe est la valorisation et l'épanouissement des pratiques culturelles et l'émergence d'artistes par la valorisation et la promotion d'expositions de différentes thématiques, la mise en valeur de jeunes plasticiens, la diffusion et le développement de l'art contemporain aux travers de partenariats établis avec des institutions nationales et des fondations privées.

Le dernier axe de développement de cette politique culturelle est la démocratisation de l'accès à la culture en proposant une diversité d'offres et de lignes artistiques. Afin de rendre l'art et le patrimoine accessibles à tous, l'accès à l'ensemble des expositions est gratuit. Pour susciter les curiosités et éveiller les sensibilités artistiques, la Ville mène des actions de médiation

culturelle auprès des adultes et du jeune public (individuelles ou en milieu scolaire, en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Nice).

## Qui peut en bénéficier ?

Sont éligibles à l'attribution de ce nouvel atelier du quartier des arts, des artistes qui devront dynamiser le quartier, s'engager dans la vie du lieu et être représentatifs de la diversité des pratiques artistiques actuelles (peintres, graveurs, sculpteurs, photographes, plasticiens, vidéastes et tout artiste travaillant sur tout type de support et surface), justifiant d'un numéro de SIRET et/ou une déclaration la Maison des artistes. **Il est possible de présenter une candidature individuelle, ou pour un binôme d'artistes.**

## Constitution du dossier de candidature

Ce dossier doit comprendre l'ensemble des éléments listés ci-dessous:

- Une demande de candidature pour l'atelier d'artiste situé au 56 place République.
- Une lettre de motivation indiquant notamment l'implication dans le rayonnement culturel.
- Présentation de votre projet
- Des reproductions photographiques de vos productions les plus récentes, avec indication du format, de la technique et de leurs dates d'exécution.
- Votre curriculum vitae artistique détaillé.
- Votre numéro de SIRET et/ou une déclaration à la Maison des artistes

## Réception du dossier de candidature

Le candidat ou son représentant déposera par voie électronique, son dossier auprès Pôle expositions de la Direction Des Affaires Culturelles de la Ville de Saint Raphaël à l'adresse suivante : [i.piquemal@ville-saintraphael.fr](mailto:i.piquemal@ville-saintraphael.fr)

Les dossiers de candidature doivent parvenir  
avant le **dimanche 13 septembre à 12h**  
à l'adresse suivante : [i.piquemal@ville-saintraphael.fr](mailto:i.piquemal@ville-saintraphael.fr)

## Examen du dossier de candidature

A réception, la Direction Des Affaires Culturelles de la Ville de Saint-Raphaël, vérifiera que votre dossier est complet et remplit les conditions exigées.

Tout dossier incomplet ne pourra être accepté.

Un comité de sélection des candidats pour l'attribution de cet atelier d'artiste plasticien se réunira le 15 septembre 2020.

Ce comité est composé:

- De l'Adjoint délégué à la Culture de la Ville de Saint-Raphaël
- Du Chef de Cabinet du Maire de la Ville de Saint-Raphaël
- Du Directeur de la Culture de la Ville de Saint-Raphaël
- Du Directeur Adjoint de la Culture de la ville de Saint-Raphaël
- D'une personnalité qualifiée dans le domaine des professionnels de l'art, titulaire d'un Doctorat en Arts Plastiques.

Les critères de désignation retenus par la commission sont :

- le caractère professionnel de l'activité artistique des candidats,

- le projet artistique présenté pour ce local (démarche artistique, techniques, support, etc)
- le projet d'animation(s) artistiques et culturelles destiné à valoriser la dynamique actuelle du Quartier des Arts (vernissages, rencontres artistiques, résidences d'artistes, ateliers, performances, etc)

## Désignation et attribution

Les bénéficiaires seront informés de leur désignation par un courrier signé par l'élu délégué.

Où s'adresser pour toute information ?

Pour toute information, vous pouvez vous adresser à :

Direction des affaires culturelles

Pôle Expositions :

Téléphone : 04 98 11 89 11

Mail [i.piquemal@ville-saintraphael.fr](mailto:i.piquemal@ville-saintraphael.fr)

# Annexe 1 : descriptif complet du local

Local situé à Saint Raphaël au 56 Place de la République, édifié sur la parcelle cadastrée section AT n°296.

Local comprenant deux salles, de 17m<sup>2</sup> et 13m<sup>2</sup> respectivement, ainsi qu'une pièce d'eau de 2m<sup>2</sup>.

Local prochainement destiné à devenir un atelier supplémentaire du Quartier des Arts, qui sera attribué suite à cet appel à candidatures.

Le quartier des arts compte actuellement plusieurs ateliers :

**Galerie Topic** – Art contemporain – Partage culturel

**Atelier Belli** – Art Graphique et pictural, cours enfants et adultes – Prépa Ecoles d'Art.

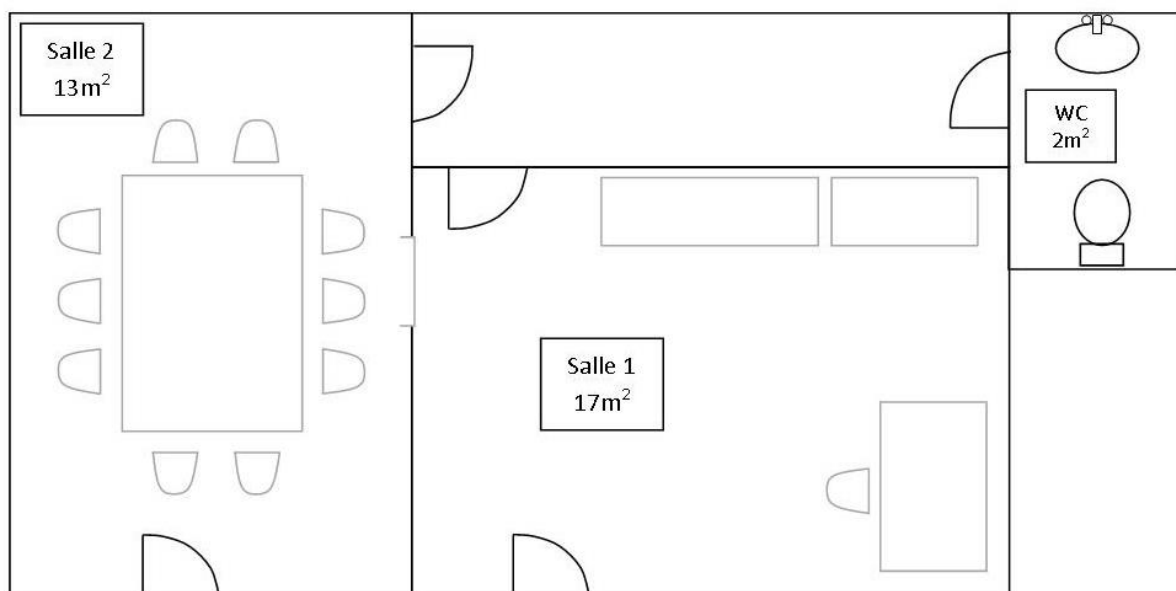
**Liliana Anic** – Papier Mâché, cours enfants et adultes.

**Atelier Emma** – Peinture et dessin, cours adultes – Prépa Ecoles d'Art.

**Atelier Terre** – Sculpture – Modelage.

**Atelier Serpentine** – Poterie – Modelage – Emailage – cours enfants et adultes.

56 Place de la République, 83 700 Saint Raphaël

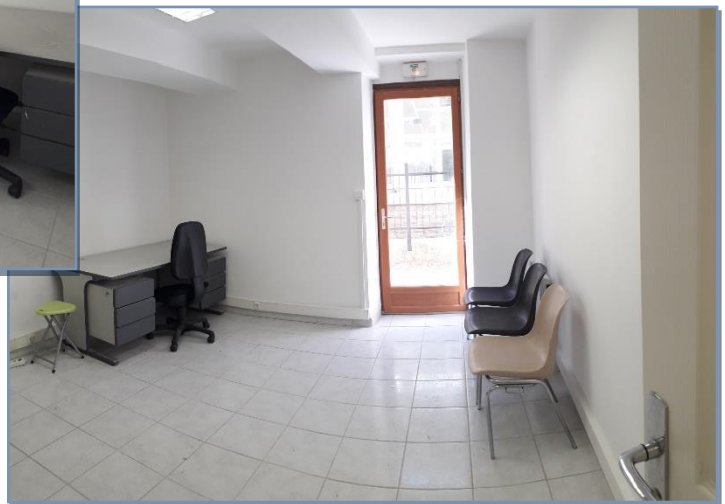


## Annexe 2 : photographies du local

### Extérieur



### Salle 1



## Salle 2



## Couloir + pièce d'eau

